

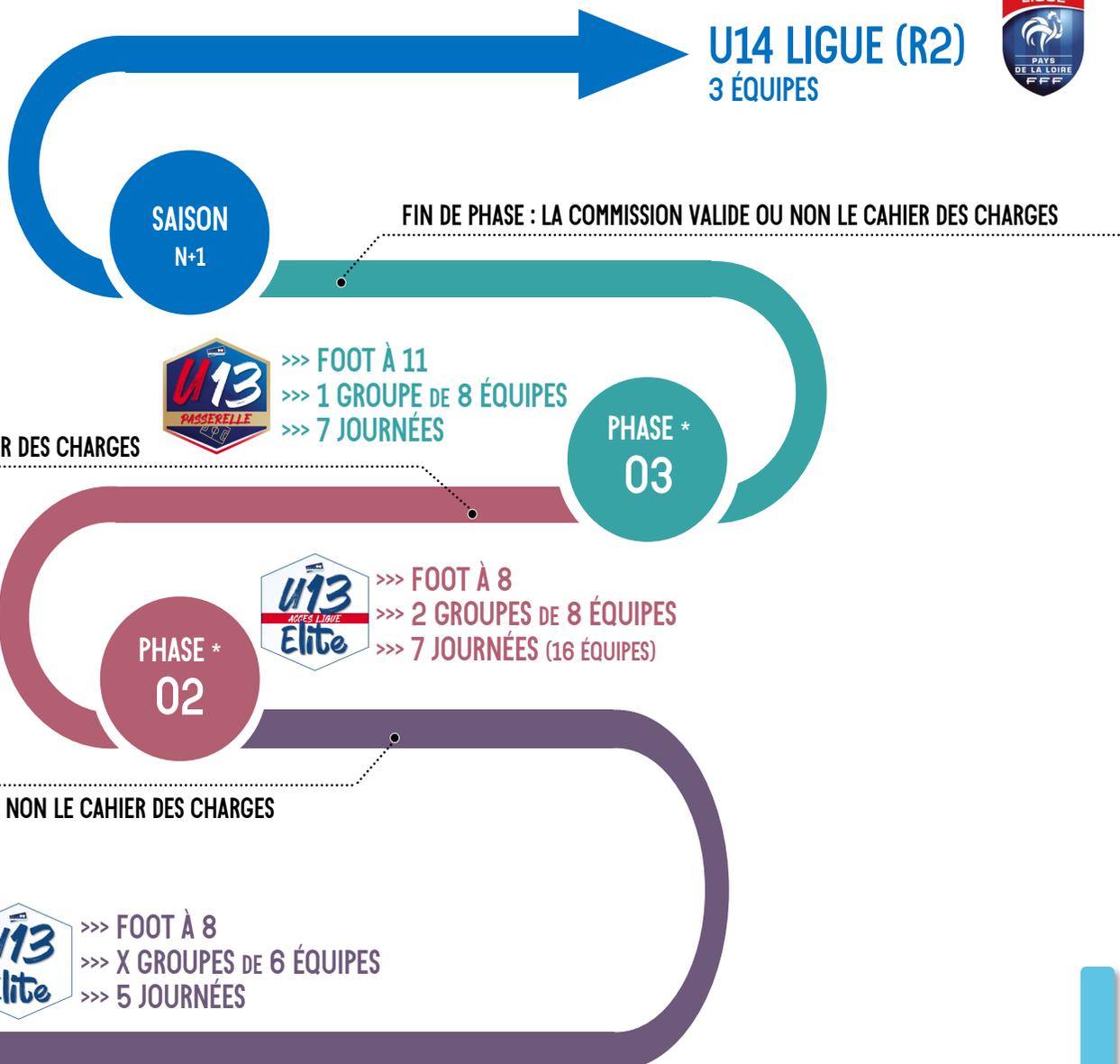


U13 « ACCÈS LIGUE »

CAHIER DES CHARGES

- >>> L'ÉDUCATEUR EN CHARGE DE L'ÉQUIPE DOIT AVOIR ATTESTÉ LE CFI U10/U13 OU ÊTRE EN COURS DE FORMATION BMF À MINIMA.
- >>> LA CATÉGORIE DOIT AVOIR UNE 2^{ÈME} ÉQUIPE ENGAGÉE EN CRITÉRIUM U13M TOUT AU LONG DE LA SAISON.
- >>> LE CLUB DOIT ÊTRE LABELLISÉ OU EN COURS DE LABELLISATION.
- >>> SEULES LES ÉQUIPES 1 SONT AUTORISÉES

FIN DE PHASE : LA COMMISSION VALIDE OU NON LE CAHIER DES CHARGES



* LES ÉQUIPES QUALIFIÉES DOIVENT RESPECTER L'ENSEMBLE DES OBLIGATIONS DU CAHIER DES CHARGES ET OBTENIR LE MEILLEUR CLASSEMENT EN APPLICATION DES ARTICLES 5 ET 11